

# Bulletin de Santé du Végétal – Olivier - Languedoc-Roussillon du 06/09/2016

Rédacteur : Jean-Michel DURIEZ – AFIDOL

Comité de rédaction : Christine Agogué (CA 11), Cécile Combes (GE coops), Marie Singer (CIVAMBIO 66)

## ***Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)***

Comme généralement à partir de cette période, la mouche est présente dans tous les secteurs. Les 2ème et 3ème vol se superposent. Nous vous invitons à consulter notre carte des piégeages (<http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche> ).

Les températures élevées restent une gêne pour la mouche en-dehors des zones sous influence maritime (brise et humidité marines).

Dans toute la région, la situation est très différente entre 'd'une part les vergers irrigués et d'autre part, les vergers sans irrigation.

La production est 2 à 3 fois plus élevée en verger irrigué qu'en verger non irrigué, et les olives y sont plus grosses. Ceci explique l'attractivité de ces vergers pour la mouche.

Dans les vergers irrigués, la population de mouche et les dégâts observés sont plus élevés que dans les vergers non irrigués. Le risque de dégâts est actuellement élevé dans ces vergers et dans les vergers sans irrigation où les olives ne sont pas flétries.

Dans les oliveraies sans irrigation, la sécheresse peut provoquer le flétrissement des olives. Ce phénomène est dans la plupart des cas réversible, tant que les olives conservent un minimum de pulpe, et sans conséquence grave sur la récolte des olives à huile.

L'impact de ce flétrissement sur les dégâts de mouche est très intéressant pour l'oléiculteur. En effet, les olives flétries ne sont pas attractives pour la mouche qui n'y pond pas. Pour les oliviers se trouvant dans cet état, le risque actuel de dégât de mouche est nul.

Nous observons que dans tous les cas (irrigation ou non), les variétés à gros fruit (Lucques, Bouteillan, Picholine,...) sont les plus attaquées.

Dans les jours qui suivront les premières pluies, les olives redeviendront turgescentes, poursuivront leur maturité...et redeviendront attirantes pour la mouche.

Nous vous invitons également à consulter les relevés sur les taux de piqûre de ponte et développement larvaire réalisés dans le cadre du programme d'opérateur : <http://afidol.org/suividegاتمouche>

Une méthode alternative de diminution des populations de mouche par piégeage massif sans insecticide est possible. Elle est diffusée en particulier par l'AFIDOL sur son site internet : <http://afidol.org/piegemouche>

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015

***Les abeilles butinent, protégeons les !***

***Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

**Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

---

AFIDOL – [contact@afidol.org](mailto:contact@afidol.org)